

un intérêt pécuniaire dans la compagnie d'Ontario. S'il ne l'a pas dit, je me suis trompé, et je suis très heureux de me retracter. Mais qu'il l'ait dit ou non, le chiffre de \$5 nous est donné par d'autres ingénieurs. Je ne prétends pas être un ingénieur ou un électricien, ni avoir d'autres connaissances que celles que j'ai obtenues dans les recherches que j'ai faites. Mon honorable ami dit que je ne calcule rien pour le placement, pour l'usage, pour les réparations, et ainsi de suite. Qu'il me permette de lui dire que tout cela a été compté, et que de plus, à l'expiration de quarante ans, tout sera complètement payé, et ceux qui ont mis leur argent dans la compagnie auront un capital payé. Tous les chiffres que j'ai cités sont ceux qui ont été fournis par les ingénieurs que nous avons employés, et qui étaient les meilleurs que l'on pouvait avoir.

Mais l'honorable ministre, je crois, s'est trahi en montrant qu'il était jaloux parce que l'Ontario recevrait un bénéfice qui, dans son opinion, ne devrait pas sortir de son petit comté de Welland. A une assemblée qui a eu lieu dans ce petit comté, on a, je crois, protesté contre tout projet de distribuer de l'énergie aux municipalités du dehors, et on a déclaré que tous ceux qui avaient besoin de force électrique devraient venir se placer sur les bords de la rivière.

Ce petit comité veut que toutes les industries d'Ontario viennent se concentrer dans ses limites. Peut-être que c'est le mobile qui anime l'honorable député dans ses attaques contre moi. Je suis heureux, cependant, que l'honorable député s'accorde avec moi sur un point lorsqu'il dit qu'il n'est pas désirable que le Gouvernement canadien entre en négociation avec celui des Etats-Unis, ou fasse aucun traité qui limiterait la quantité d'eau que la province d'Ontario peut avoir besoin de prendre dans la rivière Niagara, sans porter une atteinte notable à l'effet pittoresque des chutes. L'honorable ministre des Travaux publics dit que je conteste l'autorité du gouvernement fédéral d'exporter l'électricité.

M. HYMAN : Je n'ai rien dit de tel.

M. COCKSHUTT : Je n'ai certainement pas eu l'intention de dire rien de semblable. Dès le commencement de mes observations je voulais complimenter l'honorable ministre de la Justice d'avoir exprimé ma propre opinion que le principe de ce bill est excellent. Je crois que le bill sera un sauvegarde efficace, mais j'ai fait remarquer qu'il ne s'appliquait pas aux trois compagnies. Ces compagnies ont déjà pris des mesures pour exporter une grande partie de l'énergie électrique qu'elles vont créer, de sorte que si le Gouvernement refuse d'accorder de nouvelles concessions nous serons très imprudents, et je demande que le Gouvernement ne fasse aucune convention qui nous lie sous ce rapport. Le bill du ministre de la

Justice est à mon avis un bon bill, et je serai désappointé s'il n'en pousse pas l'adoption, mais je crois que l'amendement qu'il propose d'apporter à son propre bill est très dangereux, parce qu'il peut mettre en doute les droits et la juridiction de la province d'Ontario sur la rivière Niagara.

M. W. F. MACLEAN : L'honorable député de Welland dit que l'énergie électrique coûte \$10 par force de cheval. J'ai examiné l'état publié par une des compagnies de force électrique, et j'y ai trouvé qu'elle avait compté comme partie du coût de l'acquisition de son privilège et de la construction de ses usines, \$6,000,000 de stock majoré. Dans son premier état annuel cette somme apparaissait comme stock majoré, mais maintenant elle apparaît comme partie des \$12,000,000 du capital que représentent les travaux faits jusqu'à ce jour.

M. GERMAN : De quelle compagnie parlez-vous ?

M. W. F. MACLEAN : De la compagnie qui a son siège social à Toronto. Mais il surgit une autre question dans ce débat. Je veux demander au Gouvernement si le Canada a jamais protesté contre la dérivation des eaux dans le canal de drainage de Chicago, parce que cette dérivation peut nuire à la navigation des lacs inférieurs.

M. HYMAN : Je ne me souviens pas, et le premier ministre ne se rappelle pas non plus qu'aucune protestation officielle ait été faite. Je crois que cette autorité a été donnée au canal de drainage de Chicago avant l'arrivée du Gouvernement actuel au pouvoir.

M. W. F. MACLEAN : Je parle du Canada non pas du Gouvernement libéral.

Sir WILFRID LAURIER : Je n'en sais rien.

M. FITZPATRICK propose le renvoi de la suite de la discussion.

(Cette motion est adoptée et la suite de cette discussion est renvoyée à une prochaine séance.)

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DE 1903 SUR LES CHEMINS DE FER.

La Chambre décide de passer à la suite de la discussion sur le projet de loi (n° 60) déposé par M. Emmerson, tendant à modifier la loi de 1903 sur les chemins de fer.

L'honorable M. H. R. EMMERSON (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : La dernière fois que ce projet est venu en discussion en séance du comité général, on a adopté tous les articles jusqu'à l'article 21 inclusivement. Voici un texte que je désire faire intercaler dans le projet de loi comme article 7a en remplacement du para-